



## Comité Social et Territorial du conseil régional de la Région Normandie du 19 mai 2025

### Déclaration préalable de la CGT-CRN

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élu(e)s, cher(e) collègues,

A l'identique du CST de juin 2023 sur la participation de la CGT dans la création du festival de Cannes, permettez-nous, de vous rappeler une autre idylle véritable entre la CGT et le fabuleux « Tour de France ». C'est une tradition qui remonte à 1947. A l'époque, les organisateurs avaient décidé d'inviter tous les titres de presse qui avaient pris part à la libération du pays. Et notre journal « *Vie ouvrière* » en faisait partie. C'est la fête du vélo la plus connue au monde. En ce mois juillet, c'est aussi la mémoire des premiers congés payés conquis par la classe ouvrière qui est à l'honneur. C'est une photographie de Robert Doisneau où l'on voit des familles entières parcourir les chemins de France à bicyclette le sourire aux lèvres.

Pouvons-nous aujourd'hui avoir le sourire aux lèvres dans un pays plongé dans l'angoisse, le tourment et l'inquiétude ?

Pas vraiment !

Le monde est à nouveau dominé par des « va-t-en guerre », et la France, malheureusement, n'y échappe pas.

La CGT, fidèle à ses valeurs, a toujours œuvré pour la paix et s'est opposée à la guerre, qu'elle considère comme un meurtre autorisé.

Rien ne peut justifier la remise en cause de la vie humaine, surtout lorsque cela sert les intérêts financiers et le pouvoir d'hommes égocentriques.

Par ailleurs, la France normalise cette ère de prédateur sous une influence « Trump and Musk ».

Ainsi, une internationale d'extrême droite tisse sa toile, surfant sur les peurs et le déclassement, soutenue par un patronat qui préfère l'ordre autoritaire au progrès social et à la démocratie.

Le « fonctionnaire bashing » se développe de plus en plus sur notre territoire, accélérant le démantèlement du service public.

La stratégie de la « tronçonneuse » est en marche, orchestrée pour transférer les missions publiques vers le secteur privé.

En Normandie, cela a commencé par la privatisation partielle du transport ferroviaire, pour laquelle la CGT a été le seul syndicat à voter contre quand le sujet est venu en CST.

C'est la marchandisation du bien commun, où la culture d'entreprise impose une docilité absolue aux subalternes.

Dans notre région, comme ailleurs, cette « noblesse managériale » réorganise sans cesse le service public, provoquant désorganisation et souffrance des agents.

La stratégie de la « tronçonneuse » alimente la haine envers les fonctionnaires, tant chez les milieux populaires privés de réponses à leurs besoins, que chez les fonctionnaires eux-mêmes qui n'ont pas les moyens de remplir leurs missions.

Ces évolutions sont souvent pilotées par des cabinets conseil, extrêmement coûteux et déconnectés des réalités vécues par les agents.

Et puis, il y ces nombreuses questions posées par CGT-CRN qui restent sans réponse.

Notamment sur la perte des 10% de salaire en cas d'arrêt maladie de l'agent.

L'article 189 de la loi de finances pour 2025 modifie l'article L822-3 du Code général de la fonction publique qui disposait jusqu'à présent qu'en cas d'arrêt maladie, pendant trois mois, le fonctionnaire perçoit l'intégralité de son traitement.

Par courrier du 12 mars 2025, la CGT-CRN demande au Président de la Région de maintenir la rémunération à 100 % en vertu du principe de la libre administration des collectivités territoriales.

L'arbitrage serait sur le bureau du Président, mais jusqu'à quand ?  
En attendant la mesure s'applique pour les agents.

Merci, pour votre attention.